



RHÔNE-PAYS D'ARLES



Domaine de la Palissade



Parc naturel régional des Alpilles
Président Fondateur Gérard Jouve



DOSSIER DE PRESSE

Janvier 2012

A L'OCCASION DES JOURNEES MONDIALES DES ZONES HUMIDES, LE CPIE RHONE-PAYS D'ARLES, LE DOMAIN DE LA PALISSADE, LES MARAIS DU VIGUEIRAT, LE PARC NATUREL REGIONAL DE CAMARGUE, LE PARC NATUREL REGIONAL DES ALPILLES, LA RESERVE NATIONALE DE CAMARGUE, LE SYNDICAT MIXTE POUR LA PROTECTION ET LA GESTION DE LA CAMARGUE GARDOISE ET LA TOUR DU VALAT

PRESENTENT :



LES JOURNEES MONDIALES DES ZONES HUMIDES

LE TOURISME DANS LES ZONES HUMIDES : UNE EXPERIENCE UNIQUE

28 janvier - 5 février 2012

PROGRAMME CAMARGUE, PAYS D'ARLES, ALPILLES

Contacts presse

- **Tour du Valat** : Coralie Hermeloup - 04 90 97 28 70 ou hermeloup@tourduvalat.org
- **PNR Camargue** : Muriel Cervilla - 04 90 97 19 89/06 21 87 00 32 ou com@parc-camargue.fr
- **CPIE** : Yann Le Couvour - 04 90 98 49 09 ou y.lecouvour@cpierhonepaysdarles.com
- **PNR Alpilles** : Jean-Michel Pirastru 04 90 54 24 10 ou Catherine Rosseuw communication@parcnaturel-des-alpilles.fr
- **Les Marais du Vigueirat** : Françoise Mosse 04 90 98 70 91 ou visites.mdv@espaces-naturels.fr
- **Syndicat pour la protection de la Camargue gardoise** : Serge Colombaud 04 66 73 52 05 ou colombaud@camarguegardoise.com
- **Domaine de la Palissade** : Lydie Catala-Malkas 04 42 86 81 28 ou lcmpalissade@palissade.fr
- **Réserve nationale de Camargue** : 04 90 97 00 97 ou camargue-rn@espaces-naturels.fr

I - LES ZONES HUMIDES, C'EST QUOI ?

Les zones humides sont des étendues de marais, de tourbières ou d'eaux naturelles ou artificielles, permanentes ou temporaires, où l'eau est stagnante ou courante, douce, saumâtre ou salée (étangs, lagunes, estuaires, lacs...).

Espaces de transition entre la terre et l'eau, les zones humides remplissent diverses fonctions leur conférant des valeurs biologiques, hydrologiques, économiques et sociologiques remarquables :

- Des fonctions biologiques :

Les zones humides sont des milieux de vie remarquables pour leur biodiversité. De nombreuses espèces végétales et animales y sont inféodées : en France métropolitaine, bien qu'elles ne couvrent que 3 % du territoire, elles hébergent un tiers des espèces végétales remarquables ou menacées, la moitié des espèces d'oiseaux et la totalité des espèces d'amphibiens et de poissons. Ce sont des lieux d'abri, de nourrissage et de reproduction pour de nombreuses espèces, indispensables à la reproduction des batraciens. Elles constituent des étapes migratoires, des lieux de reproduction ou d'hivernage pour de nombreuses espèces d'oiseaux aquatiques et de poissons.

- Des fonctions hydrologiques :

Les zones humides participent à la régulation du débit des cours d'eau (atténuation des crues, prévention des inondations et soutien d'étiage). Leur capacité de stocker et de restituer progressivement de grandes quantités d'eau, permet l'alimentation des nappes d'eau souterraines et superficielles.

- Des fonctions économiques :

Des zones humides dépendent de nombreuses activités économiques, telles l'élevage de crustacés, de mollusques ou de poissons, la pêche ou la production d'osier, de sel ou de tourbe.

- Des fonctions sociales et culturelles :

De par leur grande qualité paysagère, les zones humides sont des lieux de détente, de découverte et de loisirs, propices à de nombreuses activités récréatives, telles la navigation, la chasse ou la pêche.

Le saviez-vous ?

- **1,5 à 3 milliards** de personnes ont accès à l'eau potable grâce aux zones humides
- En France, **30% des espèces végétales** menacées vivent dans les zones humides; environ **50% des espèces d'oiseaux** dépendent de ces zones et les **2/3 des poissons** consommés s'y développent.
- **L'effet « éponge »** : lors de fortes pluies, les zones humides "absorbent" momentanément l'excès d'eau puis la restitue progressivement lors des périodes de sécheresse.

En 2012, les lagunes méditerranéennes au cœur du thème « Le tourisme dans les zones humides : une expérience unique ».

Le tourisme sur les lagunes méditerranéennes a longtemps été associé à la destruction des zones humides littorales au profit d'une urbanisation dévoreuse d'espaces. Aujourd'hui, conscient que le tourisme est l'un des services fournis par les zones humides, est une source d'activité économique pour les lagunes, il peut contribuer en retour à la préservation de ces écosystèmes. Des projets de tourisme durable en zones humides émergent et permettent de mettre en avant une utilisation plus raisonnée des ressources naturelles de ces milieux.

II - LA CONVENTION DE RAMSAR

La **Convention de Ramsar** est un traité international adopté le 2 février 1971 pour la conservation et l'utilisation durable des zones humides, visant à enrayer la dégradation et la perte de zones humides, aujourd'hui et demain, en reconnaissant les fonctions écologiques fondamentales de celles-ci ainsi que leur valeur économique, culturelle, scientifique et récréative.

- L'idée de cette convention a émergé lors de la conférence internationale du programme MAR (pour *Maris, marshes, marismas*) qui s'est réuni aux Saintes-Maries-de-la-mer en 1962 à l'initiative de l'IUCN et de deux ONG (Wetlands et Birdlife international) qui sont tous trois devenus partenaires de l'UNESCO.
- **la convention a été adoptée le 2 février 1971 à Ramsar en Iran**

159 pays (sur 192 dans le monde) ont signé en 2009 cette convention, contre 119 en 2000. Ils étaient 18 en 1971.

La France a ratifié la convention en 1986. Elle y est suivie par le Meeddem, ministère en charge de l'environnement, et devait à partir de 2010 être valorisée par la mise en place de la Trame verte et bleue issue du Grenelle de l'Environnement de 2007. Le nombre de site est passé de 24 à 36 (12 ajouts dont 4 en outre-mer ce qui a permis d'augmenter la superficie des zones Ramsar française de 828 803 hectares à 3 290 578 ha).

III - DECOUVRIR LES ZONES HUMIDES POUR APPRENDRE A LES RESPECTER

Chaque année, en commémoration de la signature de la convention, les Journées mondiales des zones humides sont organisées par différentes associations, collectivités ou organismes d'État pour sensibiliser le grand public à ces milieux. **2011 est une année spéciale pour RAMSAR qui fête son 40^{ème} anniversaire.** Afin de célébrer comme il se doit les 40 ans de protection des zones humides avec Ramsar, les différents acteurs de Camargue, des Alpilles et du Pays d'Arles se mobilisent autour de l'évènement.

Du **30 janvier au 8 février**, en Camargue, en Pays d'Arles ou dans les Alpilles le public pourra donc découvrir les zones humides à travers plusieurs sorties « nature », visites guidées, visite-dégustation, spectacle-débat, ateliers récréatifs, portes ouvertes ainsi que des conférences qui permettront à chacun d'en savoir un peu plus sur ces milieux aujourd'hui menacés.

Tout le programme des animations en Camargue, Pays d'Arles et Alpilles en pièce jointe.
Le programme complet en Languedoc Roussillon, Provence-Alpes-Côte d'Azur et Corse
sur www.pole-lagunes.org
Pour en savoir plus sur la convention de Ramsar www.ramsar.org



CPIE RHÔNE-PAYS D'ARLES

Le réseau des CPIE

En France, il existe 82 Centres Permanents d'Initiatives pour l'Environnement, qui sont des associations au service de l'éducation des citoyens et du développement durable des territoires. Ils sont regroupés au sein de l'Union Nationale des CPIE.

Le terme "Centre Permanent d'Initiatives pour l'Environnement" est un label créé au début des années 70 par les Ministères de l'Environnement, de l'Éducation nationale, de la Jeunesse et des Sports et de l'Agriculture.

Ce label CPIE est attribué uniquement à des associations qui s'engagent à développer leurs activités en cohérence avec l'identité, les valeurs et les principes d'intervention du réseau.

Les CPIE, au service de l'intérêt général, mènent des projets d'Ingénierie de l'environnement, d'activités de loisirs et de découverte, d'animations scolaires et des actions de formations.

Les actions des CPIE conjuguent ainsi trois modes d'intervention :

- *Chercher*, en offrant des services d'études, de conseil et d'expertise ;
- *Développer*, en agissant concrètement avec les acteurs locaux pour préserver et valoriser les ressources du territoire ;
- *Transmettre*, par une pédagogie active adaptée à chaque public, dans une démarche à la fois scientifique, sensible et culturelle.

Médiateurs et assembleurs de compétences, le CPIE Rhône-Pays d'Arles mobilise plus de 25 structures partenaires (scientifiques, gestionnaires de milieux, artistes, techniciens, historiens, enseignants,...) et inscrit ses actions dans l'espace du Pays d'Arles. Il travaille en partenariat étroit avec les deux Parcs Naturels Régionaux (Camargue et Alpilles).

Le CPIE Rhône Pays d'Arles mène un certain nombre d'actions pour une éducation au territoire et au développement durable à destination :

- Des publics solaires
 - Des projets pédagogiques à l'année, riches et diversifiés
 - Des animations innovantes et originales
 - Des outils et méthodologies à disposition
 - Des lieux et des personnes ressources
- Des habitants
 - Des cycles de conférences débats en lien avec l'actualité et le territoire
 - Un programme de sorties découvertes
 - Une participation active à diverses manifestations
- Des acteurs du territoire
 - Des rencontres de co-formation
 - Une construction partagée de projets
 - Une contribution pour imaginer ensemble la mise en œuvre de développements durables
 - Une implication dans les instances de concertation
 - Un lieu de création et d'impulsion de projet



Domaine de la Palissade

LE DOMAIN DE LA PALISSADE

Espace naturel protégé en Camargue, près de l'embouchure du Grand-Rhône, le domaine de la palissade est une propriété du Conservatoire du Littoral. Dernier espace situé hors digues, il continue d'évoluer naturellement. Conscients que la meilleure protection passe par le partage, le Conservatoire du Littoral et le gestionnaire ouvrent largement le site aux visiteurs, leur offrant différents moyens de découverte.

Les visites pédestres : trois itinéraires pédestres (de 1,5 km à 8 kms)

permettent de découvrir les principaux paysages typiques de la basse

Camargue ainsi que la faune qui y séjourne. Deux formules sont proposées :

- les visites libres : munis d'un plan fourni à l'accueil, les visiteurs peuvent apprécier à leur rythme la quiétude des lieux, en découvrir la richesse et les particularités.

- les visites accompagnées (sur réservation) : les groupes, adultes ou scolaires, sous la conduite d'un animateur, observent la flore des "sansouires" ou des "montilles", et admirent, sans être vus, l'avifaune dans des observatoires en bordure de marais.

Les visites équestres (sur réservation) : pénétrer dans les zones humides n'est pas si aisés ; aussi la monte à cheval, mode traditionnel des camarguais pour se déplacer dans les marais, se révèle particulièrement favorable à la découverte.

Du 1er avril au 31 octobre

Le site est ouvert tous les jours* de 9h à 17h, jusqu'à 18 h du 15/06 au 15/09 - billetterie dans le bâtiment d'accueil

*variables selon saison



LES MARAIS DU VIGUEIRAT

Les Marais du Vigueirat sont une zone humide protégée de plus de 1000 hectares, propriété du Conservatoire du littoral en Camargue. Ils ont pour objectif premier la protection de la biodiversité qu'ils accueillent, tout en autorisant des activités touristiques compatibles, dans le cadre d'un écotourisme durable.

On y trouve une palette de paysages variés, un concentré de vies avec des milliers d'oiseaux, la plus grande roselière protégée de Camargue, des taureaux et chevaux de race Camargue et 5 km de sentiers avec observatoires, pilotis, parcours à découvrir à pied ou en calèche, accompagné ou en visites libres.

Ouverture : du 01/02 au 30/11 de 10h à 17h

Tél 04 90 98 70 91

www.marais-vigueirat.reserves-naturelles.org



PARC NATUREL REGIONAL DE CAMARGUE

Fiche d'identité

Créé en 1970 dans le département des Bouches du Rhône (Provence-Alpes-Côte d'Azur)
3 communes (Arles, les Saintes-Maries-de-la-Mer et Port-St-Louis du Rhône)
101 000 hectares
11 000 habitants env

Pays ouvert aux quatre vents, la Camargue est d'abord une terre méditerranéenne. Mais elle vit entre deux eaux, l'eau salée, celle de la mer et l'eau douce, celle du Rhône qui l'entoure de ses deux bras... Le débit élevé du fleuve assure à la Camargue une ressource d'eau douce durant toute l'année. Les zones humides du delta changent au fil des saisons : étangs, lagunes, mares et marais mélangeant leurs eaux plus ou moins saumâtres, au gré du climat.

Plus grande zone humide de France, la Camargue, formée par le Delta du Rhône, est une terre soumise à de fortes contraintes naturelles. Souvent exposée à des vents violents, elle doit parfois faire face à des tempêtes pouvant même déclencher des inondations. Mais en été, le régime des vents engendre sécheresse à l'intérieur des terres et érosion du littoral, marquant les paysages de la blanche empreinte du sel. Etangs et marais à perte de vue, dunes, lagunes et vastes plages, peu d'habitations, le regard se perd souvent dans le lointain. Avec dix habitants au km carré, soit dix fois moins que la moyenne nationale, l'espace naturel au sens propre, est aussi un des trésors du Parc naturel régional de Camargue. La spécificité climatique en est une autre qui conduit le Parc vers des secteurs d'activités originaux comme la riziculture, l'exploitation du roseau ou la production de sel. Obtenu en 2000, l'IGP (Indication Géographique de Production) protège l'appellation « Riz de Camargue » dans l'ensemble de l'Union Européenne, alors que sa culture est un atout écologique pour la préservation de l'écosystème local. Cultivé ici depuis le XVIème siècle, il a pris son essor dans les années 40. Original aussi, l'élevage du taureau de Camargue, une des rares viandes bénéficiant actuellement d'une AOC (Appellation d'Origine Contrôlée).

D'immenses propriétés d'une part, beaucoup de zones naturelles protégées d'autre part, rendent la Camargue difficile d'accès au promeneur qui ne la connaît pas. Une bonne manière de la parcourir est de le faire à cheval, comme les Camarguais. Les chevaux de Camargue sont très résistants, notamment en zone humide. Ils affectionnent les terrains sablonneux, se rient des ambiances salées de bord de mer et se contentent de peu de nourriture. Une aubaine pour soutenir la plupart des activités locales, ils sont d'ailleurs l'outil de travail du gardian.

Côté mer, les dunes et les plages constituent une barrière naturelle tout en étant un milieu fragile et sans cesse en mouvement.

Le Musée de la Camargue

Plongez au cœur de la Camargue pour découvrir, aménagé dans l'ancienne bergerie du mas du Pont de Rousty, le Musée de la Camargue géré par le Parc, qui retrace l'évolution des activités humaines dans le delta du Rhône. Des activités agricoles (riziculture, élevage, chasse, pêche, exploitation du sel) à l'industrialisation (endiguement du delta, stations de pompage et réseaux d'irrigation), l'histoire de la Camargue se déroule afin de proposer une lecture globale du territoire à ses visiteurs. La visite du musée peut-être complétée par celle du sentier de découverte du mas du Pont de Rousty qui traverse l'exploitation agricole et permet de voir les différentes terres et leurs usages sur 3,5km.

Poursuivez la visite par la découverte de nombreux sites d'accueil en Camargue : Parc ornithologique du Pont de Gau, Domaine de la Palissade, Capelière, Musée du riz, Marais du Vigueirat, Mas de Pin Fourcat, Centre de découverte du Scamandre et Domaine départemental du Château d'Avignon.

Découvrez également la Camargue au travers d'une visite de manade ou bien lors d'une randonnée à cheval en vous rendant chez les partenaires d'accueil du Parc.

Toutes les informations sur le site internet du Parc à : www.parc-camargue.fr



PARC NATUREL REGIONAL DES ALPILLES

Le Parc naturel régional des Alpilles s'étend sur 16 communes autour du massif des Alpilles, montagne provençale calcaire, sur une surface de 50 000 hectares (30 000 d'espaces naturels) et compte près de 45 000 habitants (65 avec les villes portes).

Ce territoire émerveille autant ses habitants que tous ceux qui aiment à le parcourir.

Comme une île au milieu des plaines, ce massif de collines se révèle unique. Avec ses promontoires calcaires étincelants et ses crêtes cisaillées, le relief dessine la perspective, crée la diversité des milieux, et embrasse la Durance et le Rhône, la Crau, la Camargue, et le Luberon.

Ce territoire méditerranéen abrite un patrimoine naturel et culturel d'exception, comme un trésor à préserver et à partager. On y découvre à travers les falaises, les vallons, les piémonts ou les plaines, des forêts ou des garrigues, des habitats rocheux, des pelouses sèches, ou des zones humides, qui abritent de nombreuses espèces patrimoniales de faune ou de flore, notamment parmi les orchidées, batraciens, chauves-souris et surtout les oiseaux, avec l'Aigle de Bonelli comme emblème. On y découvre aussi, une agriculture de terroir, à l'origine de ces huiles d'olives et ces vins de la Vallée des Baux de Provence, si prisés. On y découvre enfin l'empreinte de l'histoire millénaire, l'identité culturelle et les créations artistiques sans cesse renouvelées.

Pour inscrire ce territoire dans un développement durable, le Parc Naturel Régional des Alpilles est créé en 2007 grâce à la mobilisation de ses 16 communes autour du Président fondateur Gérard Jouve, et à une concertation sans précédent qui a mobilisé les acteurs du territoire : économiques, associatifs, institutionnels ou habitants. Le projet de territoire est ambitieux, il vise à rassembler toutes les forces vives pour la préservation du patrimoine naturel et culturel, pour un aménagement du territoire et une économie durables, et une politique éco-citoyenne, afin que réellement ...une autre vie s'invente ici.



SYNDICAT MIXTE POUR LA PROTECTION ET LA GESTION DE LA CAMARGUE GARDOISE

La Réserve Naturelle Régionale du Scamandre est gérée par le Syndicat Mixte pour la Protection et la Gestion de la Camargue Gardoise. Le Syndicat Mixte, créé en 1993, associe le Conseil général du Gard aux 8 communes du territoire du sud du département (Aigues-Mortes, Aimargues, Beauvoisin, Le Cailar, Le Grau-du-Roi, Saint-Gilles, Saint-Laurent d'Aigouze, Vauvert.)

Les terrains de la RNR appartiennent au Conseil général du Gard et à la commune de Vauvert. Le Syndicat Mixte Camargue Gardoise a pour missions la protection et la mise en valeur du patrimoine naturel et culturel, la promotion des activités traditionnelles, la gestion concertée de l'eau et des milieux aquatiques, la sensibilisation du public et l'éducation à l'environnement.

La Réserve Naturelle Régionale offre une importante diversité de milieux (roselières, marais, étangs, pâturages inondables, sansouire) que le jeune public peut découvrir au travers d'animations pédagogiques. Des visites guidées sont également organisées, des diaporamas, des soirées thématiques ouvertes à tous...afin de sensibiliser à la nécessité de sauvegarder ces espaces camarguais avec leur faune et leur flore caractéristiques.

Accès aux sentiers de découverte en autonomie, du mardi au samedi.

Sur RDV pour les groupes

Renseignements : 04 66 73 52 05

www.camarguegardoise.com

Depuis 1854, la Société Nationale de Protection de la Nature, association à but non lucratif reconnue d'utilité publique, agit pour la sauvegarde des espèces et des milieux menacés :

- elle mène des campagnes nationales ou internationales lorsque la nature est menacée ("Amnistie pour les Eléphants").
- elle organise des stages, des conférences, des sorties naturalistes, des chantiers nature.
- elle publie deux revues (Le Courrier de la Nature, La Terre et la Vie) et édite divers documents (affiches, brochures ...).
- elle gère un réseau de réserves libres et deux réserves naturelles : celle de Grand Lieu (Loire-Atlantique, 2700 ha) et celle de Camargue (13200 ha).

Notre rôle en Camargue

La protection de la nature

Une mission prioritaire, dont l'objet et les modalités sont fixés par arrêté ministériel ! La gestion actuelle favorise l'expression de toutes les communautés animales et végétales qui se succèdent au cours des saisons et des années dans un contexte de forte irrégularité climatique. Tâche délicate dans un delta très artificialisé, endigué et dominé par les activités économiques...

Le suivi scientifique

La gestion de la Réserve s'appuie sur une longue tradition de suivi scientifique, véritable mémoire des lieux. Mais le problème de la conservation à long terme des données recueillies au cours des suivis, et celui de leur interprétation, se posent au gestionnaire.

Forte de son expérience récente de cartographie informatisée de l'occupation du sol en Camargue, la SNPN a répondu à cette difficulté par la mise en place sur la Réserve d'une base de données géo référencées, permettant de rapporter instantanément les informations à une localisation dans l'espace.

Ainsi, la cartographie des espèces végétales dominantes fournit un support au repérage et au stockage des informations recueillies, année par année, dans des domaines très variés (territoire des passereaux nicheurs, salinité de la nappe...), et offre la possibilité d'un traitement poussé en terme de croisement des données et de représentation des résultats.

Accueil, sensibilisation et éducation.

Une politique expérimentale, menée depuis 20 ans dans cette réserve dite "intégrale", permet la coexistence de milliers d'oiseaux et de visiteurs sur des espaces sensibles. Dans les deux sites d'accueil permanents (et d'autres en projet), l'information se tourne de plus en plus vers les techniques de gestion du milieu naturel.

La Réserve poursuit son intégration, montrant que son attrait touristique ne deviendra durablement "rentable" qu'avec l'harmonisation des actions de protection et de production sur l'ensemble du delta. Par ailleurs, sa mission de "mémoire" du delta lui permet d'appuyer techniquement les grandes orientations du Parc Naturel Régional.



LA TOUR DU VALAT

www.tourduvalat.org

Créée il y a plus de 50 ans par Luc Hoffmann, naturaliste visionnaire et mécène, la Tour du Valat a depuis lors développé son activité de recherche pour la conservation des zones humides méditerranéennes avec un souci constant : « *Mieux comprendre les zones humides pour mieux les gérer* ».

Convaincue que ce n'est qu'en **conciliant activités humaines et protection du patrimoine naturel** que les zones humides pourront être préservées, la Tour du Valat développe depuis de nombreuses années des programmes de recherche et de gestion intégrée qui favorisent les échanges entre usagers des zones humides et scientifiques.

Ainsi la Tour du Valat s'est-elle fixée comme mission **d'arrêter la perte et la dégradation des zones humides méditerranéennes et de leurs ressources naturelles, les restaurer et promouvoir leur utilisation rationnelle.**

Aujourd'hui, la Tour du Valat développe des programmes de recherche sur le fonctionnement des zones humides, teste des modes de gestion et les applique sur son domaine. Les résultats sont transférés par la formation partenariat et la mise en place de projets innovants. La Tour du Valat intervient dans le Bassin méditerranéen, en collaboration avec

- des acteurs locaux et des collectivités
- des associations et des universités, des organismes de recherche publics
- des organismes gouvernementaux et internationaux

La Tour du Valat, 50 ans d'histoire

L'achat du domaine : en 1947 Luc Hoffmann acquiert le domaine de la Tour du Valat.

Tout débute par l'ornithologie : En 1954, après quelques années de baguage et d'étude de la migration des oiseaux d'eau, le centre de recherche est officiellement créé. La Tour du Valat s'associe rapidement à d'autres partenaires pour remplir sa mission et accueille le siège du BIROE.

Puis vient la protection des zones humides : Dans les années 60, plusieurs rencontres internationales sont initiées pour défendre les fonctions et valeurs des zones humides et le processus qui aboutira à la signature de la Convention Internationale de Ramsar en 1971 est lancé.

Peu à peu, les champs de recherche se diversifient au-delà de l'ornithologie : gestion des zones humides par le pâturage et exigences écologiques des oiseaux d'eau coloniaux.

Sous l'égide d'une fondation : En 1974 la Tour du Valat devient une fondation scientifique privée, reconnue d'utilité publique.

L'approche multidisciplinaire intégrée s'intensifie : Dans les années 80 des programmes de recherche intégrés sur les habitats et les espèces vulnérables voient le jour avec la contribution de nouvelles disciplines. Un plan de gestion du domaine est élaboré, le premier pour une réserve naturelle en France.

Le transfert gagne en importance : Dans les années 90, la Tour du Valat développe des projets de conservation favorisant le transfert des résultats de ses programmes. Des formations à la gestion des zones humides sont organisées en Méditerranée. A partir de 1992, elle s'implique fortement dans l'Initiative MedWet.

La relation Homme-zones humides devient une préoccupation centrale : Les années 2000 sont marquées par l'intégration croissante de la recherche et de la conservation, notamment via des projets européens et l'apport des sciences de l'homme. La contribution au développement de politiques publiques s'intensifie.

JOURNEES MONDIALES DES ZONES HUMIDES

28 janvier - 5 février 2012

« Le tourisme dans les zones humides : une expérience unique »

Programme Camargue, Pays d'Arles, Alpilles

Etangs, lagunes, marais salants, mares, marais, ruisseaux, tourbières, vallées alluviales, prairies inondables, ... Chaque année les zones humides ont leur journée mondiale, le 2 février, jour de l'anniversaire de la convention pour les zones humides, appelée «Convention de Ramsar», du nom de la ville d'Iran où elle a été signée le 2 février 1971.

A cette occasion, le CPIE Rhône-Pays d'Arles, le Domaine de la Palissade, les Marais du Vigueirat, le Parc naturel régional des Alpilles, le Parc naturel régional de Camargue, la Réserve nationale de Camargue, le Syndicat mixte pour la protection de la Camargue gardoise et la Tour du Valat se mobilisent pour vous proposer des animations : sorties nature, conférences, expositions, ateliers récréatifs..., qui permettront à chacun d'en savoir plus sur ces milieux aujourd'hui menacés.

Tout le programme sur www.pole-lagunes.org

Pour en savoir plus sur la convention de Ramsar www.ramsar.org

PARC NATUREL REGIONAL DE CAMARGUE

LE CABANON : UNE PHILOSOPHIE, UN MODE DE VIE ENTRE NATURE ET CULTURE

Jeudi 2 février 10h00-12h00

En cette journée anniversaire de la Convention de Ramsar, l'association des Cabanonniers Port-Saint-Louisiens, en partenariat avec le Parc naturel régional de Camargue, vous invite à découvrir l'environnement autour de cet habitat traditionnel, véritable art de vivre.

Lieu de RDV : 9h45 à l'Office de Tourisme de Port St Louis

Nbre de pers : 10 personnes max

Bottes ou chaussures de marches conseillées.

En cas de météo défavorable, la sortie pourra être annulée.

Gratuit - Sortie sur réservation obligatoire au 04 90 97 19 72 du lundi au vendredi de 10h à 16h30. Incription jusqu'au 1^{er} février.www.parc-camargue.fr

CPIE RHONE PAYS D'ARLES

DECOUVERTE FLUVIALE

« LE RHONE EN TOUTE INTIMITE »

Samedi 4 février 10h-12h / 14h-16h

A bord de gréements traditionnels, une découverte fluviale accompagnée par Danièle Julien, conteuse et Yann Le Couvour, naturaliste. Une lecture de paysage au fil du fleuve mêlant points environnementaux, ethnologiques et imaginaires. Des nouveaux quais d'Arles jusqu'en tête de Camargue... un nouveau regard sur le fleuve et son delta !

Durée 2h – Nombre de places limité - A partir de 18 ans

Lieu d'embarquement précisé lors de la réservation.

Recommandations : la tenue de cette sortie est subordonnée aux aléas climatiques et hydrologiques. Tenue chaude et coupe-vent indispensable.

Personnes à mobilité réduite, nous consulter.

En partenariat avec l'association Siloé.

Gratuit - Incription obligatoire au 04 90 98 49 09

www.cpierhonepaysdarles.sitew.com

DOMAINE DE LA PALISSADE

SORTIE NATURE

Dimanche 5 février de 9h30 à 12h30

L'espace naturel de la Palissade vous offrira une palette de paysages où le ciel, la terre et l'eau s'entremêlent... Entre étang et marais, un guide-animateur commenterà la richesse de ce patrimoine naturel et la nécessité de préserver les zones humides.

Lieu de RDV : Domaine de la Palissade

Gratuit. Réservation obligatoire au 04 42 86 81 28 avant le 4 février

www.palissade.fr

Prévoir chaussures de marche et jumelles.

Une aire de pique-nique est à votre disposition près du bâtiment d'accueil.

Complément d'information : en cas d'intempérie, un diaporama de présentation de l'espace naturel sera présenté en salle : habitats, richesse biologique, missions et actions des gestionnaires.

MARAIS DU VIGUEIRAT

ACCUEILLIR DU PUBLIC SUR UNE ZONE HUMIDE PROTEGEE

Dimanche 5 février de 9h30 à 11h30

Les Marais du Vigueirat bénéficient de nombreuses mesures de protection de la faune et de la flore présentes sur le domaine, mais sont également porteurs d'un projet de développement éco-touristique. Comment est-il possible de concilier accueil du public et protection de la nature ? Intervention de Jean-Laurent Lucchesi, directeur.

Lieu de RDV : Marais du Vigueirat

Gratuit - Sortie sur réservation obligatoire au 04 90 98 70 91- Nombre de places limité

DECOUVERTE DE LA RESERVE NATURELLE DES MARAIS DU VIGUEIRAT

AVEC LE BUREAU DES GUIDE NATURALISTES

Dimanche 5 février de 13h à 17h

Partez à la découverte de la Réserve Naturelle Nationale en participant à une randonnée nature de 4km au cœur d'un sanctuaire de faune et flore en compagnie d'un guide naturaliste.

Lieu de RDV : Marais du Vigueirat

Gratuit - Sortie sur réservation obligatoire au 04 90 98 70 91- Nombre de places limité

LES SENTIERS DE L'ETOURNEAU

Du lever au coucher du soleil, pour les familles avec des enfants, découvrez la nature sur le sentier des Cabanes, parcours ludo-pédagogique sur pilotis, constitué de cabanes interactives, pour découvrir la nature en s'amusant ... et terminez par le sentier de la Palunette !

Libre et gratuit toute l'année – www.marais-vigueirat@espaces-naturels.org

SNPN - RESERVE NATIONALE DE CAMARGUE

JOURNEES PORTES OUVERTES

Dimanche 29 janvier 9h-13h / 14h-17h

Centre d'information nature, sentier de découverte aménagé de 1,5 km avec observatoires. Dans les observatoires du sentier de la Capelière, des animations ornithologiques seront organisées avec des bénévoles de la SNPN qui donneront des explications aux visiteurs et répondront à leurs questions.

Lieu de RDV : La Capelière

Gratuit - informations au 04 90 97 00 97- www.reserve-camargue.org

LA TOUR DU VALAT

JOURNÉE PORTES OUVERTES

Dimanche 29 janvier de 8h30 à 17h30

Circuits sur le domaine (*bottes fortement conseillées*)

- circuit long (3.5km) vers l'observatoire du marais du Saint-Seren (départ à partir de 8h30 jusqu'à 11h30 et de 13h30 à 16h)
- circuit court (1.2km) vers l'observatoire du rendez-vous (départ à partir de 9h jusqu'à 11h30 et de 13h30 à 16h)

Visites thématiques du domaine

- **9h30** : Un regard sur les paysages de Camargue – Patrick GRILLAS
- **14h00** : La manade de la Tour du Valat – Olivier PINEAU

Conférences-débat (salle de conférence) :

- 11h00 : « Doit-on démoustiquer les zones humides ? », par Brigitte Poulin, chargée de recherche à la Tour du Valat.
- 16h00 : « Emergence de nouvelles maladies : quels liens entre santé et biodiversité ? » par Marion Vittecoq, doctorante à la Tour du Valat.

Projections vidéo (salle de conférence)

- Films en continu sur la Tour du Valat, le saturnisme, les flamants roses, le butor étoilé...

Atelier récréatif pour les enfants

Dégustations de produits des zones humides (à confirmer)

Le Conservatoire des cuisines méditerranéennes proposera à 11h et 15h des dégustations de produits des zones humides

Modalités pratiques :

Bottes ou chaussures de marches et jumelles conseillées

Interdit aux chiens

Pour tout renseignement,appelez le 04 90 97 20 13

Tour du Valat – Le Sambuc – 13200 Arles – www.tourduvalat.org

PARC NATUREL REGIONAL DES ALPILLES

"A LA DECOUVERTE DE LA MANADE CALLET"

Samedi 4 février de 10h à 13h00

Visite du domaine de Malaga, activités agricoles et gestion des milieux naturels. Dans les paysages du marais des Baux, découvrez de l'intérieur le vaste domaine de Malaga. Pour restaurer l'environnement et la biodiversité de la zone, on y cultive en bio et on fait le choix de l'élevage extensif pour une manade soucieuse de ses zones humides.

Lieu de RDV : Domaine de Malaga, départementale 17 entre Maussane et Mouriers.

Nbre de pers : 25 max.

Matériel : chaussures de marche, bottes (au cas où), vêtements chauds, jumelles, 2 h de marche facile mais possiblement très humide.

Organisateur : Parc naturel régional des Alpilles en partenariat en partenariat avec la Manade Callet.

Gratuit - Réservation obligatoire au 04 90 54 24 10 - www.parc-alpilles.fr

"A LA DECOUVERTE DU MARAIS DE L'ILON"

Samedi 4 février de 10h à 13h00

Visite des marais relictuels de la vallée des Baux (marais de l'ilon et de l'étroit notamment). Ce territoire remarquable fait l'objet d'une démarche de réflexion et de concertation en vue d'une mise en valeur des zones humides. Entre roselière, marais à marisque, grande culture, manade et colline, un haut lieu historique, biologique et paysager.

Lieu de RDV : au carrefour de Barbegal (Sud Fontvieille) à l'intersection entre la d33 et la d33 b

Matériel : chaussures de marche, bottes (au cas où), vêtements chauds, jumelles, 2 h de marche facile mais possiblement très humide.

Organisateur : Parc naturel régional des Alpilles en partenariat avec l'association A Rocha.

Gratuit - Réservation obligatoire au 04 90 54 24 10 - www.parc-alpilles.fr

SYNDICAT MIXTE POUR LA PROTECTION ET LA GESTION DE LA CAMARGUE GARDOISE

LANCEMENT OFFICIEL DU RESEAU DES AMBASSADEURS DU PATRIMOINE, DU PAYSAGE ET DE LA BIODIVERSITE EN CAMARGUE GARDOISE.

Mercredi 1er février

A 14h : rencontre-formation avec les ambassadeurs de la Réserve Naturelle régionale de Mahistre.

A 17h : lancement officiel du réseau et remise du matériel au Centre du Scamandre.

Jeudi 2 février :

Matinée spéciale pour les scolaires.

A 18h : représentation grand public.

« Dans les bras du delta », pièce de théâtre de la Compagnie Beau-Parleur.

Un homme, boat-people épuisé, vient s'échouer sur une plage de Camargue. Une jeune femme le recueille, elle vit au bord du grand fleuve, le Rhône.

Places limitées sur réservation au 04 66 73 52 05 – www.camarguegardeoise.com

Participation de 5€ sollicitée par la compagnie de théâtre.